

**Préavis du Comité de Direction de l'Association
Intercommunale Scolaire de l'Esplanade sur
l'harmonisation des cantines**

Préavis 005 /2014

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers Intercommunaux,

Le Comité de Direction de l'AISE a l'avantage de soumettre à votre approbation le préavis sur l'harmonisation de ses cantines.

Préambule

L'adhésion du canton de Vaud au concordat scolaire HarmoS implique des temps d'enseignement en périodes blocs (pause courte à midi) et par conséquent la mise à disposition de lieux d'accueil pour midi répondants aux besoins des parents.

La demande de ces espaces permettant de se restaurer est de plus en plus importante, elle évolue en fonction des nouvelles organisations familiales ainsi que des horaires définis par la Direction de l'école.

Situation actuelle

Lors des derniers Conseils Intercommunaux, il a été demandé qu'une réflexion soit faite dans le but d'harmoniser tous les restaurants scolaires de notre Association. L'AISE dédommagerait ainsi de la même manière toutes les Communes mettant à disposition des cantines et pourrait offrir aux parents des prix de repas identiques pour tous les élèves de même niveau.

Quatre Communes de notre Association, soit Bassins, Duillier, Le Vaud et Saint-George se sont organisées elles-mêmes pour accueillir les élèves à midi, avec des méthodes de calcul et des tarifs différents les unes des autres.

L'AISE ne collabore avec elles, aujourd'hui, que par une subvention de CHF 2.00 par repas servi. Les restaurants scolaires de Begnins et Vich (antenne de Begnins depuis 2013) sont gérés par l'AISE.

En se basant sur les comptes 2013, acceptés lors du dernier Conseil Intercommunal du 10 avril 2014, l'AISE participe pour le coût des repas à hauteur de CHF 4.75 par élève, hors loyer du restaurant scolaire de Begnins.

Proposition

Notre projet est applicable dès la rentrée scolaire 2015-2016, une fois que les pôles HarmoS, que nous avons convenus avec la Direction de l'Esplanade et la DGEO, seront mis définitivement en place.

Le coût estimé par élève va remplacer la subvention de CHF 2.00 par repas allouée jusqu'à ce jour aux Communes.

Base de calcul

Une année scolaire = 38 semaines d'école.

Déduction : 4 jours fériés/ponts hors vacances scolaires (Jeûne fédéral, jeudi et vendredi de l'Ascension, lundi de Pentecôte) = 37 semaines

Ouverture des cantines: 4 jours par semaine (lu-ma-je-ve) = **148 jours annuels**

ANNEE SCOLAIRE 2015-2016

- Les cantines primaires de Bassins, Begnins, Duillier, Le Vaud, Saint-George et Vich accueillent des élèves des degrés 1 à 8.
- La cantine secondaire de l'AISE à Begnins accueille des élèves des degrés 9 à 11.

Gestion

- L'AISE centralise toutes les inscriptions pour les cantines ainsi que la facturation aux parents.
- Une augmentation d'environ 20% de notre personnel administratif est nécessaire.
Remarque : nous nous sommes basés sur le salaire actuel moyen de nos collaboratrices de l'AISE
- En fonction de la moyenne du nombre d'enfants inscrits, L'AISE verse aux Communes avec cantine :
 - Les salaires mensuels pour le personnel d'encadrement et de service.
 - Un prix mensuel par repas pour le paiement des fournisseurs.
 - Une participation annuelle pour l'entretien et le loyer des locaux.

Personnel et service

Pour accueillir les élèves et servir les repas, nous proposons :

- Pour les niveaux 1-4 1 personne pour 10 enfants
- Pour les niveaux 5-8 1 personne pour 15 enfants
- Pour les niveaux 9-11 1 personne pour 25 enfants

Les cantines de Bassins, Begnins, Duillier et Saint-George accueillent des élèves des niveaux 1 à 4, âgés de 4 ans à 8 ans environ. Ces enfants étant moins autonomes, un encadrement approprié est indispensable.

Tarif horaire : CHF 27.00/heure + charges (20%) et vacances (8.33%) = CHF 34.65/heure brut, arrondi à CHF 35.-/heure.

- Il est compté 2 heures de travail par jour et par personne + ½ heure pour le/la responsable.
- Le personnel est engagé par chaque Commune possédant une cantine.
- Les Communes sont responsables du versement des salaires et des charges de leur personnel.
- L'AISE ne participe pas financièrement aux repas pris par le personnel d'encadrement.

Commune	Degrés scolaires	Nombre enfants inscrits par jour	Personnel cantine	Coût annuel personnel cantine	TOTAL
BASSINS	1-4	40	4	CHF 44'030.00	
BEGNINS	1-4	20	2	CHF 23'310.00	
DUILLIER	1-4	40	4	CHF 44'030.00	
ST-GEORGE	1-4	20	2	CHF 23'310.00	
LE VAUD	5-8	100	7	CHF 75'110.00	
VICH-COINSINS	5-8	40	3	CHF 33'670.00	
AISE (Begnins)	9-11	100	4	CHF 44'030.00	
TOTAL		360	26	CHF 287'490.00	CHF 287'490.00
Salaire annuel administration AISE		20% sur 6'500 x 13 + 20% charges			CHF 20'280.00

Remarques : Les charges liées aux ouvertures des cantines les mercredis ne sont pas prises en compte. L'accueil du mercredi midi n'étant pas lié à un besoin scolaire.

Les Communes qui proposent un encadrement ce jour-là, en assument les coûts et les inscriptions intégralement.

Les structures d'accueil de Bassins et Duillier ne factureront dès lors plus la tranche de midi. Les parents recevront une facture de l'Aise pour l'accueil de midi et une autre pour l'accueil parascolaire (matin et après-midi)

Les chiffres mentionnés dans ce tableau sont basés sur la moyenne des inscriptions actuelles. La fréquentation du restaurant par les élèves de niveau secondaire de l'AISE à Begnins (9-11) est estimée à 100 élèves quant à celle de Le Vaud, nous projetons une augmentation importante d'inscriptions, passant de 20 à 100 (pôle 5-8 estimé à plus de 277 élèves).

Nous avons projeté l'ouverture potentielle d'un restaurant scolaire à Begnins pour les élèves des niveaux 1-4.

Tous les montants présentés dans ce préavis sont Hors Taxes.

Prix des repas

- L'AISE laisse la liberté à chaque Commune de choisir son fournisseur de repas.
- L'AISE verse la somme de CHF 7.50 HT (y compris livraison) par repas aux Communes pour le paiement de leur fournisseur.
- Les responsables des cantines envoient un décompte mensuel à l'AISE pour la facturation aux parents.
- L'AISE se fonde sur ce décompte pour verser mensuellement sa participation aux frais de personnel ainsi qu'au nombre de repas servis aux diverses Communes.
- L'AISE ne participe pas financièrement aux repas pris par le personnel d'encadrement et service.

Total des Frais du personnel des cantines	CHF 287'490.00
Salaire annuel administration AISE (20% sur 6'500x13 + 20% charges)	CHF 20'280.00
Repas fournisseurs (CHF 7.50 HT x 360 enfants x 148 jours= 53280 repas)	CHF 399'600.00
Total des charges annuelles (personnel et fournisseurs de repas)	CHF 707'370.00

Facturation aux familles

Le montant facturé aux parents (HT) est calculé de la façon suivante :

- ❖ CHF 7.50 par repas + CHF 5.50 par enfant pour l'accueil, les prestations d'éducation et le service des élèves 1-4 = CHF 13.00.
- ❖ CHF 7.50 par repas + CHF 2.50 par enfant pour l'accueil, les prestations d'éducation et le service des élèves 5-8 = CHF 10.00.
- ❖ CHF 7.50 par repas + CHF 0.50 par enfant pour l'accueil, les prestations d'éducation et le service des élèves 9-11 = CHF 8.00.

Degrés scolaires	Repas	Accueil service	TOTAL	Jours ouverture	enfants / jour	TOTAL
1-4	7.50	5.50	13.00	148	120	CHF 230'880.00
5-8	7.50	2.50	10.00	148	140	CHF 207'200.00
9-11	7.50	0.50	8.00	148	100	CHF 118'400.00
Total des recettes annuelles (participation parents)						CHF 556'480.00

Forfait entretien et loyer

- L'AISE verse un forfait annuel pour l'entretien (produits et matériel) et la mise à disposition des locaux de CHF 2'000.00 par tranche de 20 élèves inscrits à la cantine.
- Ce versement s'effectue en deux fois, fin décembre et début juillet, une moyenne d'enfants inscrits est faite avant chaque versement.

Remarques : Etant donné les différences importantes de grandeur et de surface des bâtiments mis à disposition dans les villages, nous avons privilégié un dédommagement en fonction d'un nombre d'enfants accueillis plutôt que de la surface mise à disposition.

Le forfait entretien et loyer du restaurant scolaire de Begnins n'a pas été pris en compte, celui-ci étant dépendant de l'annexe B des statuts de l'AISE.

Communes	Degrés scolaires	enfants inscrits par jour	Produit entretien matériel et loyers des locaux
BASSINS	1-4	40	CHF 4'000.00
BEGNINS	1-4	20	CHF 2'000.00
DUILLIER	1-4	40	CHF 4'000.00
ST-GEORGE	1-4	20	CHF 2'000.00
LE VAUD	5-8	100	CHF 10'000.00
VICH-COINSINS	5-8	40	CHF 4'000.00
TOTAL		360	CHF 26'000.00

Total à la charge de l'AISE

Total charges annuelles personnel et fournisseur repas	CHF 707'370.00
Total des recettes annuelles (participation des parents)	-CHF 556'480.00
Différence à la charge de l'AISE	CHF 131'280.00
Charge de l'AISE pour l'entretien et les loyers (SG-LV-BA-BE-VI-DU)	CHF 26'000.00

Total général à la charge de l'AISE : CHF 157'280.00 pour 360 élèves

Soit un coût estimé par élève/repas de CHF 2.95 (157'280/360 élèves/148 jours)

Coût de l'harmonisation des cantines

Communes	Ratio (base budget 2014)	TOTAL
Bassins	19%	CHF 29'883.20
Begnins	15%	CHF 23'592.00
Burtigny	4%	CHF 6'291.20
Coinsins	5%	CHF 7'864.00
Duillier	11%	CHF 17'300.80
Le Vaud	19%	CHF 29'883.20
Longirod	4%	CHF 6'291.20
Marchissy	5%	CHF 7'864.00
Saint-George	13%	CHF 20'446.40
Vich	5%	CHF 7'864.00
TOTAL	100%	CHF 157'280.00

Conclusion :

Au vu de ce qui précède, le Comité de Direction vous prie, Mesdames et Messieurs les conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

- Vu le préavis n°005/2014, concernant l'harmonisation des cantines,
- Ouï les rapports de la commission ad hoc et de la commission des finances chargées de l'étude de ce préavis,
- Attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide :

D'accepter le préavis n°005/2014 du Comité de Direction tel que présenté ainsi que son mode de financement.

Ainsi délibéré par le Comité de Direction dans sa séance du 8 septembre 2014 pour être soumis à l'approbation du Conseil intercommunal.

Begnins, le 8 septembre 2014

Au nom du Comité de Direction de l'AISE

Le Présidente :

La Secrétaire :

C. Vanat-Gachet

V. Wicht